Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avully (création d'une zone de développement 4B et d'une zone sportive) au chemin des Trois-Noyers (11349)

du 16 mai 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

[1] Le plan N° 29931-503, dressé par la commune d'Avully le 28 juin 2012, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avully (création d'une zone de développement 4B et d'une zone sportive) au chemin des Trois-Noyers, est approuvé.

[2] Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

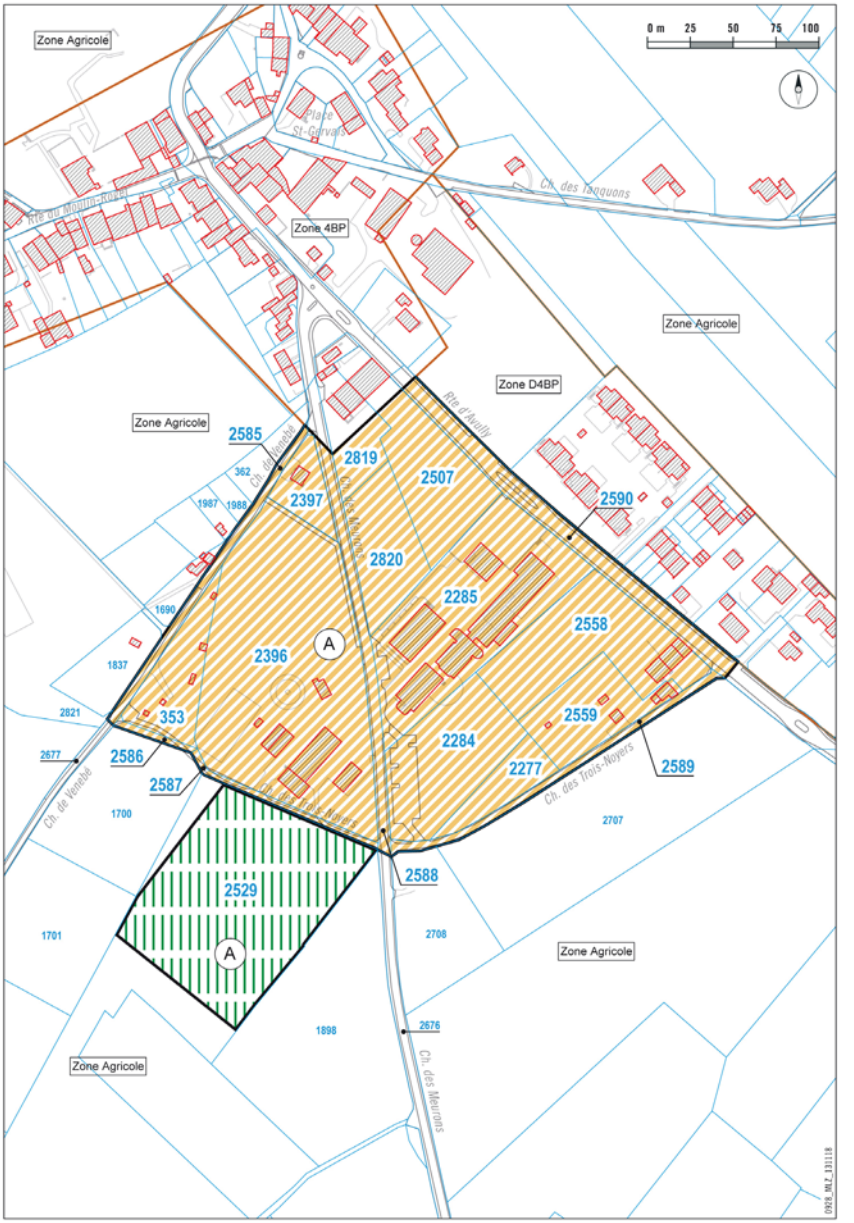
Art. 2 Degré de sensibilité

[1] En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 4B et le degré de sensibilité III pour les biens-fonds compris dans le périmètre de la zone sportive (pour les bâtiments ayant des locaux à usage sensible au bruit), créées par le plan visé à l'article 1. L'article 15, alinéa 2, de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 2 octobre 1997, est réservé.

[2] Les valeurs limites de planification devront être respectées pour les locaux à usage sensible au bruit.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29931-503 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.


0 m 25 50 75 100
Zone Agricole
Zone 4BP
Zone D4BP
Zone Agricole
Zone Agricole
Zone Agricole
Zone Agricole
Zone Agricole
Rte du Moulin-Rouge
Place St-Gervais
Ch. des Taquons
Rte d'Avully
Ch. de Pervenche
Ch. des Meurons
Ch. des Trois-Noyers
Ch. de Venthé
Ch. des Meurons
2585
2819
2507
2590
2397
2820
2285
2558
2396
A
2284
2559
2277
2589
353
2586
2587
2588
2529
A
362
1987
1988
1690
1837
2821
2677
1700
1701
2707
2708
1898
2676
0926_MLZ_131118

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

COMMUNE D' AVULLY

Mairie | Conseil Municipal

AVULLY

Feuilles cadastrales: 16, 18, 33.

N° de parcelles:
353, 2277, 2284, 2285, 2396, 2397, 2558, 2559, Dp 2586, Dp 2587, Dp 2589, 2820; et pour partie, 2507, 2529, Dp 2585, Dp 2588, DP 2590, 2819.

Modification des limites de zones

Chemin des Trois-Noyers

Zone de développement 4B
DS OPB II

Zone sportive
DS OPB III pour les bâtiments ayant des locaux à usage sensible au bruit

A **Zone préexistante**

PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le : | Visa : | Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : | Loi N°:

Echelle 1 / 2'500	Date	28 juin 2012
	Dessin	urbaplan-jca

Modifications

Indice	Objets	Date	Dessin
			
			
			

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
30.00.20, 30.00.30	AVL
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
503	

Plan N° 29 931 Indice

Archives Internes

CDU

.....